

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N°34a**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentées :** Mme Christèle COURSAT, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Aïcha RAZOUKI

**Etaient absents :** Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Demande de subvention au Département pour la réhabilitation partielle du 2ème étage et la réfection de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage de l'Hôtel de Ville**

Monsieur le Maire expose :

L'hôtel de Ville est un ancien évêché construit en 1840-1850 et acquis en 1917 par la Ville pour y installer tous ses services en 1922.

C'est un établissement de type W et de 5<sup>ème</sup> catégorie comprenant 4 niveaux de bureaux et une salle de mariage et de réunion du Conseil Municipal.

Dans la continuité des travaux de réhabilitation de ce bâtiment, la réhabilitation partielle du 2<sup>ème</sup> étage et la réfection de l'escalier extérieur servant d'issue de secours au 3<sup>ème</sup> étage seront programmées

## Descriptif sommaire du projet

Travaux et aménagement :

- Curage câblages électriques existants / pose de rail de support si nécessaire
- Dépose et évacuation des panneaux muraux décoratifs + papier peint / faux plafonds
- Création d'une ouverture dans mur porteur compris toutes sujétions
- Travaux de rejointoiement de murs en pierre
- Enlèvement revêtement PVC
- Ragréage de sol de type P3
- Fourniture et pose d'un parquet compris plinthes assorties
- Vitrification parquet existant (2 bureaux)
- Remplacement de la menuiserie extérieure servant d'issue de secours
- Remplacement partiel des faux plafonds des bureaux par un faux plafond acoustique 600\*600
- Réfection partielle de l'éclairage des bureaux / levée des non conformités éventuelles
- Remplacement armoire divisionnaire
- Dépose et repose corps de chauffe / modification réseau et purge
- Fourniture et pose d'un parement mural décoratif (*localisation couloir*)
- Revêtement mural sur cloisons existantes (style patent) ou peinture
- Réfection complète de l'escalier extérieur en colimaçon servant d'issue de secours au R+3
- Divers et aléas

Le montant des travaux est estimé à 141 694,06 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Approuve** le projet relatif à la réhabilitation partielle du 2ème étage et la réfection de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage de l'Hôtel de Ville dont le montant s'élève à 141 694,06 € HT.

**2 - Décide** la réalisation de ce projet.

**3 - Approuve** le plan de financement afférent.

**4 - Sollicite**, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Département aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

**5 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

6 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 03 MAI 2023  
Date et ref de l'accusé de réception : 03 MAI 2023

JB4A - 10012023



**Réhabilitation partielle du 2<sup>ème</sup> étage et  
réfection de l'escalier servant d'issue de secours  
au 3<sup>ème</sup> étage**

**Dossier de demande de subvention**

Transmis au contrôle de Légalité le : 03 MAI 2023  
Date et Réf. de l'accusé de réception : 03 MAI 2023

534A - 11042023

Vu,

Le Maire,





Pôle Ingénierie Bâtiment et Voirie  
Services techniques  
Ville de TULLE  
OC

Le 2 Mai 2023

# HÔTEL DE VILLE

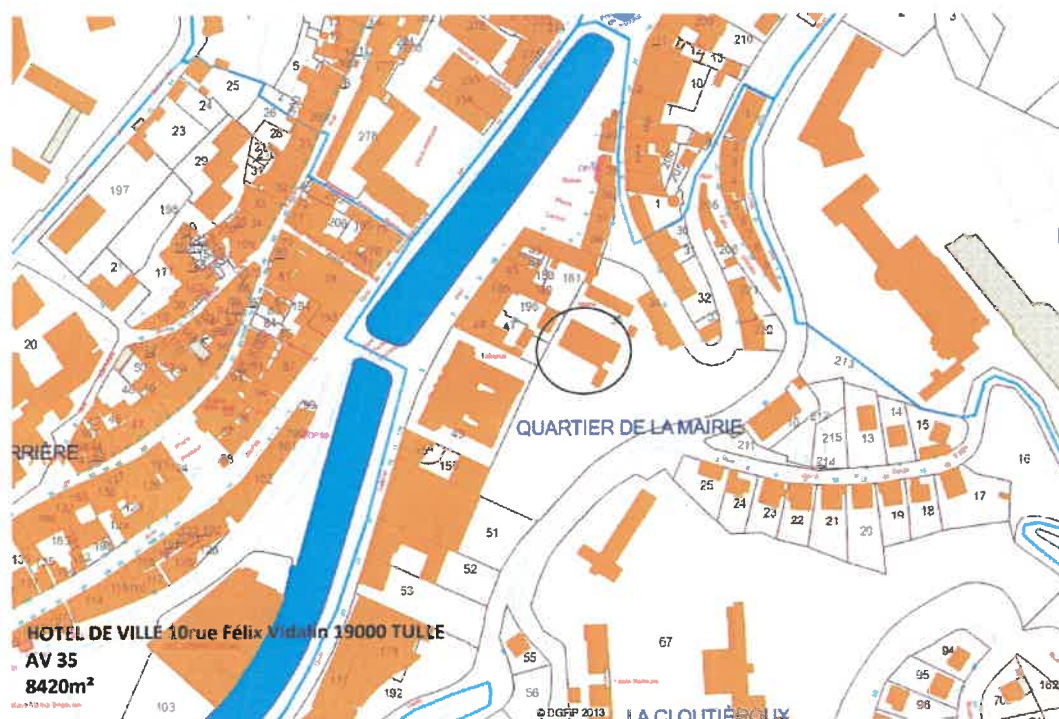
**Réhabilitation partielle du niveau R+2  
Réfection de l'escalier servant d'issue de secours au R+3**

**DOSSIER  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**



## PLAN DE SITUATION

Section AV - parcelle 35, 10 rue Félix Vidalin, 19000 TULLE



## PRESENTATION DU BATIMENT

L'Hôtel de Ville de Tulle est un ancien évêché construit en 1840-1850 et acquis en 1917 par la ville pour y installer tous ses services en 1922.

C'est un établissement de type W et de 5<sup>ème</sup> catégorie comprenant 4 niveaux de bureaux et une salle de mariage et de réunion du conseil municipal.

### Projet

Dans la continuité des travaux de réfection de ce bâtiment, une réhabilitation partielle du 2<sup>ème</sup> étage et une réfection de l'escalier extérieur servant d'issue de secours au 3<sup>ème</sup> étage seront programmées.

## DESCRIPTIF SOMMAIRE DU PROJET

### Travaux et aménagement

- Curage câblages électriques existants / pose de rail de support si nécessaire
- Dépose et évacuation des panneaux muraux décoratifs + papier peint / faux-plafonds,
- Création d'une ouverture dans mur porteur compris toutes sujétions
- Travaux de rejointoiement de murs en pierre
- Enlèvement revêtement PVC
- Ragraéage de sol de type P3
- Fourniture et pose d'un parquet compris plinthes assorties
- Vitrification parquet existant (2 bureaux)
- Remplacement de la menuiserie extérieure servant d'issue de secours
- Remplacement partiel des F.P. des bureaux par un faux-plafond acoustique 600 \* 600
- Réfection partielle de l'éclairage des bureaux / levée des non-conformités éventuelles
- Remplacement armoire divisionnaire
- Dépose et repose corps de chauffe / modification réseau et purge
- Fourniture et pose d'un parement mural décoratif (localisation : couloir)
- Revêtement mural sur cloisons existantes (style patent) ou peinture
- Réfection complète de l'escalier extérieur en colimaçon servant d'issue de secours au R+3
- Divers et aléas

## ESTIMATIF DES TRAVAUX

Désignation des travaux	
Lot 1 : Travaux de démolition / gros-œuvre	18 370.00 €
Lot 2 : Menuiseries extérieures / intérieures et habillage mural	57 963.72 €
Lot 3 : Plâtrerie / Peinture / Faux-plafonds	22 101.58 €
Lot 4 : Electricité	24 878.31 €
Lot 5 : Plomberie / Chauffage	4 729.75 €
Lot 6 : Revêtement de sol	13 650.70 €

<b>Montant total TRAVAUX - HT</b>	<b>141 694.06 €</b>
-----------------------------------	---------------------

<b>Montant total TRAVAUX - TTC</b>	<b>170 032.87 €</b>
------------------------------------	---------------------



A Tulle, le 02 MAI 2023

## Plan de financement

**Hôtel de Ville**  
**Réhabilitation partielle du 2ème étage**  
**et de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage**

Partenaires	Financement	%
DETR 2023	42 055.00 €	29.68%
Département	71 300.25 €	50.32%
Part Ville	28 338.81 €	20.00%
Total HT	141 694.06 €	100.00%

Le Maire,  
Bernard COMBES.







A Tulle, le 02 MAI 2023

<b><u>Demande de subvention</u></b>					
<b>Echéancier</b>					
Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Hôtel de Ville : Réhabilitation partielle du 2ème étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3ème étage	170 032.87 €	141 694.06 €	71 300.45 €	50.32%	2023

Le Maire,

Bernard COMBES.





A Tulle, le 02 MAI 2023

## ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux de réhabilitation partielle du 2<sup>ème</sup> étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville pour lesquels je sollicite le soutien financier du Département, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 02 MAI 2023

## ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que le bâtiment de l'Hôtel de Ville, concerné par les travaux de réhabilitation partielle du 2<sup>ème</sup> étage et de l'escalier servant d'issue de secours au 3<sup>ème</sup> étage pour lesquels la Ville sollicite une subvention du Département, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,  
Bernard COMBES.

